ſalées; 2 de Newcaſtle avec du charbon de terre; 1 de Dingle avec des Viandes ſalées & du beurre; 1 de Chicheſter avec du bled.

Un Vaiſſeau Eſpagnol venant de St. Sebaſtien avec des ancres, des rames & du fer pour Liſbonne, & l'autre partie de ſa cargaiſon conſiſtant en bois, fer & brai, eſt pour Cadix.

Six Vaiſſeaux François, 2 du Havre de Grace, l'un avec des marchandiſes, & l'autre avec du bled; 3 de Nantes avec du bled; 1 de St. Valery avec du bled, du ſeigle, de l'orge & des légumes.

Le 2 Mars il y avoit dans le Tage 118 Navires Etrangers, non compris les 16 ci-deſſus, ſavoir; 53 Anglois, 14 Danois, 1 Eſpagnol, 20 François, 23 Hollandois, 3 Raguſins & 4 Suédois.

Le 23 Février 1765, il eſt entré dans le Port de Liſbonne après 65 jours de Navigation, 2 Vaiſſeaux Portugais qui ont apporté de Pernambouc, pour le compte de la Compagnie de ce nom, du ſucre, des cuirs & des cuirs forts pour ſemelle.

Il eſt venu environ 500 caiſſes de ſucre ſur ces deux bâtimens. Le prix de cette denrée eſt préſentement à 1600 reis *l'arrobe*, avec l'obligation de payer le fret & les droits du Roi. Il s'en eſt vendu quelque peu à 1500 reis. On ſait que l'arrobe eſt de 32 ℔.

ETAT *des denrées que la petite Flotte du Maragnan a apportées pour le compte de la Compagnie de ce nom, & dont la vente à l'enchere a commencé le* 14 *Fev.* 1765.

Sept mille deux cent ſoixante & dix-huit cuirs tannés; — 10, 100 cuirs en poil; 149 demi-cuirs de ſemelle; — 9 balles de mêmes cuirs; 5, 537 ſacs de cacao, peſant 25, 422 *arrobes* & 25 ℔; — 626 ſacs de caſſé du poids de 3, 320 *arrobes*; — 537 rouleaux & 22 petites caiſſes de cette eſpèce de canelle du Maragnan, que les Portugais appellent *Cravo*, (celle-ci eſt de la fine) du poids de 779 *arrobes* & 16 ℔; — 2084 rouleaux de la groſſe eſpèce de canelle, dite auſſi *cravo*, du poids de 3, 154 *arrobes* & 16 ℔; — 699 rouleaux de ſalſe-pareille, du poids de 742 *arrobes* & 22 ℔; — 160 ſacs de coton en laine, peſant 674 *arrobes* & 1 ℔; — 260 barrils d'huile de copaü, ou copaiva, ou cupauba; — 3 petites caiſſes d'indigo, peſant 19 *arrobes* & 21 ℔; — 4 dents d'Elephans, peſant 7 *arrobes*; — 13 autres dents peſant 2 *arrobes* & 10 ℔.

Cours des changes à Liſbonne le 5 *Mars.*

Amſterdam à uſance de 2 mois, 1 cruſade de 400 *reis* pour 48 d. 1 quart de gros banco; — Londres à 30 jours de vue, 1000 *reis* pour 66 d. 3 quarts ſterl. Gênes à uſance de 3 mois, 724 à 723 *reis* pour 115 ß fuor banco; — Livourne à uſance de 3 mois, 734 *reis* pour 1 piaſtre; — Madrid à 15 jours de vue, 2370 *reis*, pour 1 piſtole; — Cadix à 15 jours de vue, 2350 *reis* pour 1 piſtole; — Paris à 60 jours de date, 464 à 460 *reis* pour 1 écu de 3 ℔.

EXTRAIT *des Papiers Anglois du* 7 *au* 14 *Mars* 1765.

Le Navire le *Neptune*, Capitaine *Quin*, parti de Bordeaux pour Roterdam le 26 Février, a eſſuyé un terrible coup de vent qui l'a jetté ſur la côte à 8 mille de Gorée; l'équipage s'eſt ſauvé avec la plus grande partie de la cargaiſon.

On apprend de Portſmouth qu'après pluſieurs eſſais faits depuis peu du bois de chêne provenant des Colonies ſeptentrionales de l'Amérique qu'on a employé dans la conſtruction des Vaiſſeaux, on a trouvé que ce bois eſt auſſi bon, ſoit pour la durée, ſoit pour les autres qualités requiſes, que le chêne cru en Angleterre; on dit que d'après ces expériences, on en introduira l'uſage dans tous les arſenaux.

La Diete de Suéde eſt réſolue de former un nouveau cours de change entre ce Royaume & les villes d'Hambourg & d'Amſterdam; ce ſera un avantage pour leur commerce, parce que la Diete ſoutiendra le crédit des billets de banque de ces Villes. On dit auſſi que pour l'avantage du commerce du Royaume de Suéde, on doit dans peu accorder aux Juifs la liberté de s'y établir.

On écrit du Sund le 27 Février, que la quantité de neige qui a tombé dans le paſſage, joint à l'amas de glaces qui y étoit déjà, en a rendu l'entrée impraticable aux Navires.

Les billets de marine & ceux des vivres ont monté à Londres depuis quelques

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 30 Juillet.

AGRICULTURE.

MOYENS *de perfectionner les beſtiaux en France.*

C'Eſt un principe avoué de tous les Cultivateurs ; point de fertilité ſans engrais, & point d'engrais ſans beſtiaux; il eſt donc étonnant que la France, dont le climat, le plus tempéré de l'Europe, & le plus favorable aux beſtiaux par la bonté de ſon ſol, la quantité de ſes herbages & de ſes prairies, en produiſe d'inférieurs aux pays qui l'environnent. On ne pourra s'imaginer que cela provienne de ſon territoire : des cauſes étrangeres y apportent ſans doute des obſtacles ; mais ſont-ils impoſſibles à ſurmonter ? c'eſt ce qu'il faut examiner.

1°. Tant que nous négligerons les prairies artificielles, nos beſtiaux ſeront toujours dans un état languiſſant. Les chaleurs exceſſives de l'Eté qui brulent nos prairies naturelles ; les eaux, les glaces & la neige qui les couvrent ſouvent en hiver, & la pauvreté des gens de la campagne qui ne peuvent les nourrir, ne ſont-elles pas les cauſes principales du dépériſſement des beſtiaux ? Le vrai moyen d'y remédier, ce ſeroit d'établir des prairies artificielles dans les différentes Provinces du Royaume.

2°. On a remarqué que dans les lieux où l'on fait parquer les moutons, & où l'on les fait coucher en plein air pendant toutes les ſaiſons de l'année, comme dans la Beauce, le Berri, en Angleterre, en Irlande, les laines ſont beaucoup plus fines, & de meilleure qualité.

On pourra alléguer que cela eſt impraticable dans pluſieurs Provinces, à cauſe des loups & des voleurs de nuit ; mais ne pourroit-on pas aſſigner une récompenſe de 10 ℔ environ par tête de loup qui ſeroit apportée aux Officiers municipaux des villes les plus proches de l'endroit, & condamner aux galeres, ſans eſpérance de grace, les voleurs de moutons, ſi le vol étoit fait de jour, & à mort, ſi on le commettoit de nuit ?

3°. Quel avantage n'en réſulteroit-il pas pour la France, ſi nous pouvions parvenir à élever des beſtiaux ſemblables à ceux d'Irlande ? Cela épargneroit à la Nation pluſieurs millions qu'elle eſt obligée de faire paſſer dans ce Royaume pour les ſalaiſons, les cuirs, les beurres & fromages, les ſuifs & les laines qu'elle en tire annuellement : nous aurions encore l'avantage en temps de guerre, de ne pas ſuſpendre nos armemens, par les embargos que mettent les Anglois ſur les navires qui nous apportent des ſalaiſons, ſi nous pouvions nous en procurer dans le Royaume.

4°. Pourquoi les François n'élevent-ils pas d'auſſi beaux chevaux que les Anglois & les Eſpagnols ? Situé entre ces deux peuples, notre climat n'en peut être la cauſe ; mais nous avons négligé cet objet, qui eſt très-intéreſſant pour la Nation. En effet, quelles ſommes conſidérables ne faiſons-nous pas paſſer dans les Pays étrangers, pour remonter notre Cavalerie, pour nos chevaux d'équipage &

de main? Quelle épargne, ſi nous les élevions chez nous! On dit que les vrais chevaux Anglois proviennent de l'accouplement d'un étalon Turc ou Arabe, avec une jument Eſpagnole; cela pourroit être vérifié; mais quoi qu'il en ſoit il eſt toujours certain qu'en général il n'y a point de Nation en Europe qui n'ait de meilleurs chevaux que nous. Le peu de ſoin qu'on en prend, le peu de nourriture qu'ils ont, & l'excès de travail que le peuple en exige, les exténue de façon que leurs races dégénerent & nous forcent d'avoir recours à l'étranger pour les renouveller.

Ne ſeroit-il pas de notre intérêt, pour remédier à ces inconvéniens, d'imiter les Romains, les Grecs & les Anglois, en établiſſant des Conſuls dans les Provinces qui accorderoient des prix & des récompenſes? L'honneur ou la récompenſe feroit bientôt établir des haras, & nous ſerions enfin en état de nous paſſer de nos voiſins.

De Bayonne, *le* 20 *Juillet* 1765.

Il eſt ſorti de ce Port pendant la deuxiéme ſemaine du préſent mois, 3000 conques de bled d'Inde pour l'Eſpagne.

De Tours, *le* 11 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la ſeconde quinzaine du mois dernier, à *Tours*, 14 ℔ 4 ß 11 d.; à *Amboiſe*, 16 ℔ 2 ß 9 d.; à *Loches*, 14 ℔ 11 ß 1 d.; à *Chinon*, 15 ℔ 6 ß 6 d.; à *Richelieu*, 14 ℔ 6 ß 7 d.; à *Loudun*, 14 ℔ 5 ß 9 d.; à *Angers*, 14 ℔ 11 ß 9 d.; à *Saumur*, 15 ℔ 9 ß 1 d.; à *Montreuil-Bellay*, 15 ℔ 5 ß 7 d.; à *Château-Gontier*, 12 ℔ 3 ß 8 d.; à *Baugé*, 12 ℔ 19 ß 2 d.; à la *Fleche*, 12 ℔ 4 ß 5 d.; au *Mans*, 11 ℔ 12 ß 11 d.; à *Mayenne*, 13 ℔ 13 ß 8 d.; à *Laval*, 13 ℔ 15 ß 4 d.; au *Château-du-Loir*, 12 ℔ 12 ß 9 d.

D'Alençon, *le* 14 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Alençon*, 11 ℔ 13 ß 1 d.; à *Mortagne*, 13 ℔ 13 ß 3 d.; à *Verneuil*, 13 ℔ 12 ß; à *Conches*, 16 ℔ 10 ß; à *Bernay*, 14 ℔ 7 ß; à *Liſieux*, 16 ℔ 2 ß; à *Falaiſe*, 13 ℔ 8 ß; à *Argentan*, 13 ℔ 10 ß; à *Domfront*, 10 ℔ 12 ß 6 d.

De Chaalons, *le* 12 *Juillet* 1765.

Prix du froment dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Chaalons*, 12 ℔ 3 ß; à *Vitry*, 10 ℔ 5 ß; à St. *Dizier*, 9 ℔ 13 ß 5 d. à *Joinville*, 10 ℔ 7 ß 9 d.; à *Chaumont*, 9 ℔ 15 ß; à *Vaucouleurs*, 10 ℔ 10 ß; à *Langres*, 11 ℔ 4 ß 4 d.; à *Bar-ſur-Aube*, 10 ℔ 11 ß 3 d.; à *Troyes*, 11 ℔ 5 ß; à *Sezanne*, 11 ℔ 12 ß 10 d.; à *Epernay*, 12 ℔ 3 ß; à *Reims*, 14 ℔ 12 ß 7 d.; à *Rethel*, 14 ℔ 4 ß 2 d.; à Ste. *Menehould*, 10 ℔ 4 ß.

Suite *des queſtions ſur leſquelles la Société royale d'Agriculture de* Caen *demande des éclairciſſemens.*

Art. II. *De la maniere de travailler la terre, ou du labourage.*

1°. Comment travaille-t-on la terre? Eſt-ce à bras d'hommes, ou par le moyen des animaux?

2°. Si c'eſt à bras d'hommes, de quels outils ſe ſert-on? Eſt-ce de la pioche, de la pelle, de la bêche, de la houë, de la fourche, ou du pic, & pourquoi?

3°. Si c'eſt par le moyen des animaux, quels animaux y emploie-t-on? Combien l'uſage permet-il d'en atteler à chaque charrue pour les différentes terres? Sait-on la proportion qu'il y a entre le labourage fait avec des chevaux, celui qui eſt fait avec des bœufs, & le labourage fait avec les uns & les autres mis enſemble? Lequel eſt le plus avantageux?

4°. De quelles charrues ſe ſert-on? Ne pourroit-on point les ſimplifier, les rendre plus legeres & plus commodes, pour ménager les animaux ou en diminuer le nombre?

5°. Comment labour-t-on les terres? Eſt-ce en grands ou en petits ſillons? En

sillons plats ou en sillons relevés? Pique-t-on profondément la terre?

6°. Combien de tours de charrue donne-t-on à chaque espece de terre, tant pour les gros que pour les menus grains, & dans quel temps se font tous ces labours?

7°. Se sert-on de herses ou de rouleaux après les labours? Quelle est l'espece de herses?

8°. Combien d'années de suite travaille-t-on la terre? La laisse-t-on reposer, & combien de temps?

ART. III. *Des Engrais.*

1°. Quels sont les engrais en usage dans le canton, le temps & la maniere de les préparer & de les répandre?

2°. Trouve-t-on des engrais naturels, comme de la marne, de la terre à foulon, de la craye, de la tangue? A quelle profondeur les trouve-t-on?

3°. Quel parti tire-t-on du voisinage de la mer pour les engrais?

4°. Quand fume-t-on les terres? Quelles précautions prend-on pour avoir de bon fumier? Le garde-t-on assez long temps avant que de le répandre? Donne-t-on aux pailles le temps de se consommer & de pourrir? Enfouit-on le fumier aussitôt qu'il est porté?

5°. A-t-on fait l'essai de disposer alternativement, dans un meme monceau, des couches de fumier & de terre, pour augmenter la quantité des engrais?

6°. A-t-on fait l'essai de semer du sarrazin, & de le retourner dans la terre avant sa maturité, pour servir d'engrais?

7°. A-t-on fait l'essai de mêler ensemble des terres de différentes especes pour améliorer un terrein?

DE CAEN, *le* 13 *Juillet* 1765.

Il est sorti du Port de Caen cinq navires contenant ensemble 240 tonneaux, chargés de bled pour l'Angleterre.

COMMERCE.

PASSAGE DU SUND.

IL a passé par le détroit du Sund, le 10 Juillet, le navire du Capitaine *Gerhard Hiller*, allant de Bordeaux à Copenhague, chargé de vin; — le 11, le navire du Capitaine *Knudt Petersen*, allant de sainte Croix à Copenhague, chargé de sucre; — celui du Capitaine *Georges Smith*, venant de Charente, chargé d'eau-de vie; — celui du Capitaine *Pet. Brondhal Scheer*, allant de Charente à Elseneur, chargé d'eau-de-vie; — le 12, le navire du Capitaine *Eman Gotl. Martens*, allant de Dantzic à saint Malo, chargé de planches; — celui du Capitaine *Joch. Golle Wissendorp*; allant de Bordeaux à Lubek, chargé de vin; le 13, le navire du Cap^e. *Isbrand Van Hacken*, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 14, le navire du Capitaine *Christ. Hend. Abelsen*, allant de Lubek à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 15, le navire du Capitaine *Jacob Fried. Lutke*, allant de Bordeaux à Stetin, chargé de vin; — celui du Capitaine *Jacob Robyn*, allant de Rouen à Dantzic, chargé de marchandises; — celui du Capitaine *Simon Stoffels*, allant de Libourne à Dantzic, chargé de vin.

DE CETTE *en Languedoc*, *le* 18 *Juillet* 1765.

Il est entré dans ce Port le 8, jusques & compris le 13 Juillet, 10, 740 ℔ de liege en planches; — 3055 ℔ de bouchons de liege; — 3740 ℔ d'anchois; — 19500 ℔ de douelles à futailles; — 130 ℔ de cordes de chanvre; — 62, 500 citrons; 14, 600 ℔ de riz; — 60 muids, vuides; 130 douzaines de peaux de chevreau; — 16, 220 ℔ de jayet brut. Ces différentes marchandises ont été importées des Provinces d'Espagne & d'Italie.

Il a été exporté de ce Port dans le meme intervalle:

Pour l'ITALIE, 11 muids & demi de vin; 200 ℔ de raclure de cornes pour fumier.

Pour BARCELONE, 200 ℔ de liqueurs; 500 ℔ de verdet; — 15 douzaines de

peaux de veau tannées & 12 douzaines de peaux baſanes tannées.

Pour HAMBOURG, 14 muids & demi de vin; — 818 verges d'eau-de-vie.

DE BORDEAUX, *le* 20 *Juillet* 1765.

Il n'y a eu de variation dans le prix des marchandiſes de cette place depuis le 13 Juillet, que ſur le coton de St. Domingue qui eſt de 150 à 155 ℔; — celui de la Martinique, de 135 à 140 ℔ le *cent*. L'eau-de vie vaut 100 ℔ les 32 *veltes*, bien demandée.

Il eſt entré dans ce Port le 16 du préſent mois, dix navires venant des Colonies, ſavoir, le *Hazard*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, Capitaine *Jn. Tmays*, venant de la Martinique, chargé de 44 barriques, 11 tierçons, 10 quarts, 1 baril de ſucre terré; — 68 barriques, 2 quarts de ſucre brut; — 8 boucauts, 36 barriques, 38 tierçons, 62 quarts, 1 baril, 3 ſacs de café; — 3 barriques, 2 tierçons, 13 quarts, 1 ſac de cacao; — 5 balles de coton; — 35 peaux de bœuf; 7 caves de ſirops; — 3 barils 4 ancres de confitures; — 1 tierçon, 2 quarts, 3 barils de vieux cuivre.

La *Ruſée*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, *Ch. Vauſſanges*, Capitaine; — la *Medée*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, *Nicolas Cochon*, Capitaine; — l'*Hercule*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Detatti*, venant de St. Domingue; — l'*Aurore*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, *Gonjaud*, Capitaine; — l'*Heureuſe Paix*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Camaroque*, venant tous deux du Cap; l'*Union*, *des Cayes*, de Marſeille, de 200 tonneaux, *Nicolas Neveu*, Capitaine; — l'*Aventurier*, de Bayonne, de 120 tonneaux, Capitaine *Denabre*, venant des Cayes St. Louis, d'où ils amenent 375 barriques, 33 quarts, 1 ſac de ſucre terré; 833 barriques, 15 quarts de ſucre brut; 4 pains de ſucre; 300 boucauts, 57 demi-boucauts, 4 futailles, 89 barriques de ſirop mélaſſe; — 195 boucauts, 105 futailles, 121 barriques & demie, 8 tierçons, 433 quarts, 1 ancre, 3 barils, 7 ſacs de café; — 10 boucauts, 58 futailles, 37 barriques, 15 tierçons, 36 quarts, 14 ancres, 3 barils d'indigo; 3 boucauts, 9 barriques de canefice; 147 balles & balots, 13 matelas, 3 oreillers de coton; 2 barrils, 1 quart, 2 paquets, 1 caiſſe de carret; 194 cuirs en poil; 32 cuirs & 80 côtés de cuirs tannés; — 1 grenier de bois de gayac; — 1 caiſſe de vin d'Orange; — 1 caiſſe de chocolat; — 20 barils de confitures; — 16 caves, 5 caiſſes de ſirops; 8 caiſſes de liqueurs; — 3 barils, 2 ancres, 8 ſaumons de vieux cuivre.

L'*Union*, de Bayonne, de 300 tonneaux, *Dharaneder*, Capitaine; — & la *Liberté*, de Morlaix, de 180 tonneaux, Capitaine *Nicolas Fizel*, venant de la Guadaloupe, où ils ont chargé 322 barriques, 1 tierçon, 3 quarts, 4 barils de ſucre terré; 173 barriques de ſucre brut; — 136 barriques de ſucre tête; — 1 boucaut 11 barriques, 37 tierçons, 71 quarts, 165 barils, 2 ſacs de café; — 69 balles, 1 ballot de coton; — 2 quarts 1 ſac de cacao; 12 caiſſes de liqueurs; — 15 barils, 2 caiſſes, 1 pot de confitures; — 16 caves de ſirops; — 1 cave d'huile de Palma-Chriſti; 1 caiſſe de vin d'Eſpagne.

DE QUIMPER, *le* 19 *Juillet* 1765.

Solution de la queſtion inſérée dans la Gazette du 13 *de ce mois.*

Il n'y auroit rien d'aſſuré dans le commerce, ſi, contre des preuves écrites & la volonté marquée des contractants, on admettoit les enquêtes ordinaires, ou la négation par ſerment.

D'après ces principes, le Négociant de Lisbonne ayant écrit à ſon Correſpondant, qu'il avoit retiré de la Douane les marchandiſes qu'il lui avoit envoyées, avec offre même, de les prendre pour ſon compte, ne peut plus offrir d'affirmer par ſerment que, par indiſcretion, il lui avoit fauſſement accuſé le tranſport de ces marchandiſes chez lui.

Le ſerment offert n'eſt donc pas recevable; car dès le 29 Mai, un mois après la premiere reconnoiſſance, le Commiſſionnaire de Liſbonne a déclaré les *tenir à diſpoſition*, c'eſt à-dire, que, reconnoiſſant de nouveau avoir ces marchandiſes en ſon magaſin, il n'en vouloit point donner le prix demandé, mais les garder juſqu'à ce qu'on lui donnât ordre de les remettre à d'autres.

S'il n'avoit donc point été alors ſaiſi de ces marchandiſes, eſt-il à préſumer qu'il ne ſe fût pas expliqué ſur l'indiſcrétion

de ſa premiere lettre, & qu'il n'eût point récrit qu'il n'en étoit pas ſaiſi effectivement.

Enfin, l'incendie arrive le 31 mai, & il ne l'annonce que ſix mois après. Cependant la lettre qu'il dut recevoir en Août de ſon Commettant, auroit dû l'engager à objecter cet incendie, & à lui déclarer qu'il ne pouvoit pas acheter des marchandiſes qui n'exiſtoient plus.

D'ailleurs dans quelle circonſtance s'eſt-il prévalu de cet incendie? Quand il falloit abſolument vendre ces marchandiſes, ou en payer la valeur.

Il eſt donc étonnant que ce Commiſſionnaire ait oſé propoſer un ſerment auſſi ſuſpect, dont l'admiſſion ouvriroit la porte à mille fraudes, quand meme les marchandiſes dont il s'agit, euſſent été brulées avec la Douane de Lisbonne; or, il ne faut point balancer à condamner celui qui s'offre à faire un pareil ſerment, & je ne crains point de dire que l'on doit ce jugement à la ſureté du commerce.

De Morlaix, *le 19 Juillet 1765.*

Extrait d'une Lettre.

Les deux navires dont je vous avois, Monſieur, annoncé le départ pour Cadix par ma lettre du 14 Juin, y ſont arrivés heureuſement. Le premier a fait ſa traverſée en douze jours, le ſecond l'a faite en ſeize, ce qui donne lieu d'eſpérer qu'ils n'ont eu aucune avarie.

Un navire de ce Port, la *Petite Union*, de 80 tonneaux, de 8 hommes d'équipage & de 6 canons, avoit pris à onze lieues de cette ville un chargement en beurre & marchandiſes pour Faro, Ville de Portugal, & avoit mis dehors le mois de mars dernier. Son voyage fut heureux; mais étant ſorti de cette place, avec une cargaiſon de ſel pour Bilbao, il fut pris à la hauteur de St. Vincent, par un Corſaire Saletin, de 14 canons, qui fit paſſer l'équipage ſur ſon bord. Dans le temps que ce Corſaire reprenoit le chemin de Salé avec ſa priſe, la *Gracieuſe* & *l'Heroine*, frégates du Roi, l'apperçurent & lui donnerent ſi fort la chaſſe, que pour ſe ſauver, il fut obligé d'échouer. Il abandonna ſon bâtiment de 14 canons, & le navire qu'il avoit pris; mais les Saletins ayant forcé les 8 hommes qui compoſoient l'équipage à ſe retirer dans les terres avec eux, les François mirent le feu aux deux vaiſſeaux.

De Nantes, *le 20 Juillet 1765.*

Prix de différentes marchandiſes.

Le ſucre terré, premiere *ſorte*, 56 à 60 ℔; 2e. *ſorte*, 54 à 55 ℔; — 3e. *ſorte*, 51 à 52 ℔; 4e. *ſorte*, 42 à 44 ℔; — le ſucre tête, 38 ℔; le ſucre brut, premiere *ſorte*, 30 à 33 ℔ 10 ß; — 2e. *ſorte*, 26 à 28 ℔; — 3e. *ſorte*, 24 à 25 ℔; — inférieur ou 4e. *ſorte*, 23 ℔; — ſucre verquois, 25 ℔; — ſirop mélaſſe, 13 à 13 ℔ 10 ß; — huile d'olive fine du Port Maurice, premiere *qualité*, 66 à 68 ℔; — 2e. *qualité*, 60 ℔; — huile de Provence, premiere *qualité*, 62 ℔; — 2e. *qualité*, 58 ℔; — coton en laine de St. Domingue, 155 à 160 ℔; — le coton de la Guadaloupe & de la Martinique, 150 ℔; — le coton de Smyrne, 130 ℔; ſavon marbré, 41 ℔; — gomme du Senegal, 87 ℔ 10 ß; — galle en *ſorte*, 220 ℔; riz de la Caroline, 42 ℔ le *cent*.

Indigo cuivré de St. Domingue, 5 ℔ 5 ß; — mélangé de bleu, violet & cuivré, 6 ℔ 10 ß; — d°. violet pur, 7 ℔ 10 ß; d°. bleu pur, 8 ℔ 10 ß; — cochenille criblée, 25 ℔; cacao de la Martinique, 12 à 12 ß 6 ₰; — café Moka, 2 ℔ 10 ß; café de Bourbon jaune en ſimple jonc, 16 ß; — d°. en double jonc, 15 ß 6 ₰; d°. refait ou bénéficié, en ſimple jonc, 14 ß 6 ₰; — café de la Martinique, petit grain vert clair, 15 ß; — café grain jaune de St. Domingue, 13 ß 6 ₰; — girofle 10 ℔ 5 ß; — muſcade, 9 ℔ 5 ß; canelle, 14 ℔ la ℔.

Prix des aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap St. Domingue, à Léogane, aux Cayes St. Louis, 3 pour *cent*; — prime liée d'aller & de retour, 6 pour *cent*; — pour l'aller à Marſeille, 3 pour *cent*; — pour Guinée, d'allée & de retour, 7 & demi pour *cent*; — pour l'aller à Bordeaux, à Amſterdam, à Roterdam, à Hambourg, à la Rochelle, à Bilbao, à Dunkerque & à Calais, 1 un quart pour *cent*; — pour l'aller à Cadix, 2 pour *cent*.

Prix du fret.

Pour la Martinique, le Cap St. Do;

mingne & les Cayes St. Louis, 60 ℔ par *tonneau* du poids de 2000 ℔; — pour Marseille, 45 ℔; — pour Bordeaux 20 ℔; la Rochelle, 18 ℔, — pour Amsterdam, Roterdam, Hambourg, Dunkerque & Calais, 28 ℔; — pour Cadix, 3 ℔ par balle, 30 ℔ par tonneau; — pour Bilbao, 2 ℔ par balle & 20 ℔ par tonneau.

MM. Arnoult pere & fils, ont fait construire un navire de 160 tonneaux, qui n'a point encore de nom. Il a été lancé à l'eau le 18 de ce mois.

Du Havre, *le* 21 *Juillet* 1765.

Il est entré aujourd'hui dans ce Port, le navire la *Créolle*, Capitaine *Lesot*, venant de la Guadaloupe; — le navire le *Jeune Isaac*, Capitaine *Guillaume Legrand*, venant de St. Marc. On n'a point encore le chargement de ces deux bâtimens.

Navires en armement.

La Charité, de 280 tonneaux, armé de 8 canons & autres menues armes, commandé par le Capitaine Legros, ayant 25 hommes d'équipage, est actuellement en charge au Port du Havre, pour aller en droiture à la Guadaloupe, & partira du 20 au 25 Août prochain. Ceux qui voudront y passer ou faire charger des marchandises à fret, s'adresseront à M. *Louis Lecler*, Négociant au Havre.

La Duchesse de Mazarin, très-fin voilier, du Port de 150 tonneaux, armé de 10 canons, 6 pierriers, 8 espingards & autres menues armes, 16 hommes d'équipage, commandée par le Capitaine F. Perrée, est aussi en charge en ce Port pour aller en droiture à Cadix, & partira à la fin du mois d'Août prochain. Ceux qui voudront y passer, charger des marchandises à fret, ou affréter ledit navire en tout ou en partie, s'adresseront au Havre, à MM. J. B. *Lechichelier & Oursel l'aîné*, Négocians.

Marchandises à réclamer.

Il reste à réclamer 4 caisses contenant chacune une douzaine de jambons, marquées B. N°. 1 à 4. Elles proviennent du navire la *Duchesse de Mazarin*, Capitaine *Perrée*, arrivé de Cadix en ce Port le 27 Juin dernier. Elles sont déposées dans le magasin du Fermier, faute de réclamateurs. Ces 4 caisses ont été chargées à Cadix par MM. *Magon & Lefer freres.*

Extrait *d'un Mémoire sur la tannerie en cuirs forts.*

Il n'y a que les peaux de bœufs, qui, selon l'Auteur, soient propres à être travaillées en cuirs forts. Il distingue ces cuirs, en cuirs verts & en cuirs secs. Le cuir vert est aussi de deux sortes, le cru, c'est-à-dire celui qui a été levé sur l'animal par le Boucher, & celui qui a été salé avec de l'alun & du sel marin pour le conserver, ou avoir la facilité de le transporter.

Le cuir sec est une peau qu'on a fait sécher ou boucanner, tels que ceux qui nous viennent des sauvages de l'Amérique.

Cet Auteur ensuite donne un détail intéressant de la basserie & de la tannerie, qui sont deux opérations essentielles pour bien fabriquer un cuir fort.

Si la pratique, dit-il, de ces opérations doit être familiere à un Ouvrier Tanneur, elle ne suffit pas au Maître qui doit connoître la théorie, pour ainsi dire, invisible de ces opérations, soit pour perfectionner, soit pour remédier aux inconvéniens qui peuvent arriver à son ouvrage.

Il y a encore deux choses à considérer dans la fabrique de ces cuirs. 1°. La propriété des sels & de l'écorce; 2°. La nature des peaux de bœufs. L'Auteur parle sur cette matiere en homme intelligent, & instruit. Comme ce Mémoire est instructif & curieux, il mérite bien d'être connu. Nous en ferons mention dans notre Journal.

De Paris, *le* 29 *Juillet* 1765.

Etat des cuirs entrés dans la Halle aux cuirs le 15, *jusques & compris le* 22 *Juillet* 1765.

De Paris, 200 cuirs forts à 48 ℔ la *piece*; — 45 cuirs de vache à 28 ℔; — 80 douzaines de peaux de veau à 55 ℔ la douzaine.

De Bourgogne, 180 cuirs forts à 38 ℔; — 400 cuirs de vache à 17 ℔ 10 ß; 80 douzaines de peaux de veau à 45 ℔ la *douzaine*.

Du GATINOIS, 600 cuirs de vache à 16 & 17 ℔; — 30 douzaines de peaux de veau à 50 ℔ la *douzaine*; — 36 douzaines de peaux de mouton à 11 ℔ la *douzaine*.

De CHAMPAGNE, 120 cuirs de vache à 11 ℔; — 34 douzaines de peaux de veau à 43 ℔ 10 ß la *douzaine*.

De NORMANDIE, 680 cuirs de vache à 11 & 12 ℔; — 60 douzaines de peaux de veau à 34 & 40 ℔ la *douzaine*.

De LOUVIERS, 225 cuirs de vache à 11 ℔; — 17 douzaines de peaux de veau à 28 ℔ la *douzaine*; — 52 douzaines de peaux de mouton à 13 ℔ la *douzaine*.

De PICARDIE, 120 cuirs de vache à 11 ℔; — 22 douzaines de peaux de veau à 34 ℔ la *douzaine*.

De NEMOURS, 120 cuirs forts à 38 ℔; 457 cuirs de vache à 17 & 18 ℔; — 26 douzaines de peaux de veau à 50 ℔ la *douzaine*.

De la BEAUCE, 192 cuirs de vache à 11 ℔; — 33 douzaines de peaux de veau à 47 ℔ 10 ß la *douzaine*.

Du LANGUEDOC, 400 douzaines de peaux de chevre, à 51 ℔ la *douzaine*.

Du BERRY, 60 douzaines de peaux de chevre à 40 ℔ la *douzaine*.

QUESTION.

Pierre de . . . avant de faire aucunes affaires à Londres, voulut pour s'assurer la rentrée de ses fonds, & la solidité de ses débiteurs, avoir un garant des affaires qu'il pourroit y entreprendre.

Il proposa à Jacques de Londres d'être son garant moyennant 3 pour cent de *ducroire*; Jacques accepta la proposition, & en conséquence Pierre lui a toujours payé exactement le prix convenu. Un des débiteurs de Pierre, dont Jacques étoit garant, a cessé ses payemens, & les termes que Pierre lui avoit accordés sont échus: Pierre demande à Jacques le payement auquel sa garantie l'oblige à défaut de son débiteur qui a failli; Jacques prétend n'être obligé de payer que le vuide qui se trouvera dans les affaires du débiteur de Pierre, & non la totalité: Pierre soutient le contraire, & prétend que Jacques est obligé de le remplir, en lui cédant toutes ses prétentions sur son débiteur failli, dont il étoit garant.

FINANCES.

DE PARIS, *le 29 Juillet 1765.*

OFFICES *vacans aux parties casuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE PARIS.

L'Office de Gouverneur de Courtenay, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

Celui de Lieutenant de la Ville de Crecy, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Creil, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur d'Etampes, taxé à 6000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Joigny, taxé à 3200 ℔.

L'Office de Gouverneur de la Ferté-Aleps, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment d'Août.
Desponty,	2e.	P.	2
Issaly,	3e.	N. perpet.	2
Deschamps,	5e.	M.	9
Boscheron,	6e.	N.	3
Fauveau,	7e.	M. perp. P. viag.	9
Reynal,	10e.	A. 1765.	3
Boutet Demontery,	17e.	R.	7
Delarue,	22e.	perp. t. l. tont. P	3
Amyot,	23e.	A. 1765.	3
Baroy,	27e.	P.	9
Delacharmotte	30e.	N. tont. M. perp.	2
D'Eaubonne,	37e.	T. viag. P. perp.	7
Meulan,	44e.	1765. C. inclus.	7
Pannelier,	63e.	M.	2

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1765.	*Du Vendredi 26.*	*Du Samedi 27.*
Actions des Indes.	1330	1330
Emprunts de la Compagnie.	444	444
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$.		12 $\frac{1}{2}$
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$.	37	36 $\frac{1}{2}$
Actions des Fermes.	1005	1005
Lots de la troiſiéme Loterie.	6e. à 11e. 16 $\frac{1}{2}$	6e. à 11e. 16 $\frac{1}{2}$
	12e. 22. 13e. 26 $\frac{1}{2}$	13e. 26 $\frac{1}{2}$
Amortiſſement.		7 $\frac{1}{4}$
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	7. 4m 8.	7 $\frac{1}{4}$
Annuités.	448	446
Coupons d'Annuités.	89 $\frac{1}{2}$	89 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions.	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{4}$
Colonies, 1759.	18 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$
Canada	33	
Époques.	12e. 21	7e. 17. 12e. 21
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$	
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Poſtes.		
Bretagne.	12 $\frac{1}{2}$	
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$
Londres.	31 $\frac{7}{16}$	31 $\frac{7}{16}$
Hambourg.	176 $\frac{1}{4}$	176 $\frac{1}{4}$
Madrid.	15 3 6	15 3 6
Cadix.	15 1 6	15 2
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Août.*	$\frac{5}{8}$ perte.	$\frac{5}{8}$ perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y inſere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de 24 ℔, & pour le Journal ſeul, 18 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au ſieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les perſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément en Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Mardi 26 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

RÉCAPITULATION

Des différens Edits, Déclarations, Arrêts du Conseil d'Etat, Réglemens, &c. rendus depuis 1760, *en faveur de l'Agriculture, envoyée par le Bureau d'Agriculture du Mans, à la suite des réflexions insérées dans la précédente Gazette.*

L'ARRET du Conseil d'Etat du Roi du 24 Février 1761, qui ordonne l'établissement de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, partagée en trois Bureaux, à Tours, à Angers & au Mans, a été le premier; il a été suivi de plusieurs autres qui établissent de pareilles Sociétés dans les Généralités de Paris, de Lyon, de Limoges, d'Orléans, d'Auvergne, de Rouen, de Soissons, d'Alençon, de Bourges, de la Rochelle, d'Auch, de Caen, *&c.* qui forment 33 Bureaux, & comprennent plus de 500 Membres & plus de 2000 Associés ou correspondans répandus dans le Royaume.

Arrêt du Conseil du 16 Août 1761, pour donner de l'encouragement aux défrichemens des terres restées incultes dans le Royaume, les exempte pendant 10 ans de toutes impositions quelconques; il attribue toute connaissance & juridiction sur cet objet à MM. les Intendans, & même les autorise à taxer d'office dans les cas nécessaires.

Arrêt du Conseil d'Etat du 28 Avril 1762, autorise l'extention des baux à ferme des biens fonds, au de là de neuf ans jusqu'à 27, les exempte d'insinuation, centiéme & demi-centiéme denier, & des droits de franc-fiefs, en faveur de l'amélioration des terres & de l'encouragement à l'agriculture.

Arrêt du Conseil d'Etat du 27 Mars 1763, permet la sortie des farines fabriquées dans le Royaume, par les Ports qui y sont désignés, & fixe les droits sur les farines de l'Etranger qui entreront dans le Royaume.

DE NAPLES.

Libre sortie des grains.

Les Barons de la Sicile ont envoyé un Député au Conseil de Régence pour représenter le préjudice que leur causait, ainsi qu'à tout le Pays, l'Ordonnance qui suspendait depuis quelques mois la sortie des grains de leur Isle. Le Gouvernement a eu égard à leurs représentations, & a ordonné en conséquence au Vice-Roi de Sicile, de ne plus s'opposer à la libre sortie des grains.

DE HAMBOURG, *le* 8 *Nov.* 1765.

Prix proposés.

La Société économique de cette Ville vient de proposer deux prix; l'un de 100 rixdahlers pour celui qui trouvera le moyen de purifier le sucre sans se servir de blanc d'œuf & de sang de bœuf, de maniere ce-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pendant que la nouvelle préparation ne ſoit pas plus couteuſe que celle qui eſt actuellement en uſage. Le ſecond prix eſt de 100 ducats pour celui qui après avoir réuſſi à teindre à un prix raiſonnable le fil de coton en rouge auſſi foncé que celui de Turquie, ſe rendra à Hambourg pour y former un établiſſement.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant le mois d'Octobre dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

MOULINS.		LA ROCHELLE.		GRENOBLE.		CAEN.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aubuſſon.	17 2	Barbezieux.	18	Briançon.	22 6 3	Avranches.	14 17 9
Château-Chinon.	16 16	Cognac.	21* 5	Buis.	24 13 4	Bayeux.	15 16 6
Decize.	14			Creſt.	23 12 6	CAEN.	18
Evaux.	16 16 10			Embrun.	24 7 6		
Gannat.	16	LAROCHELLE.	21	Gap.	21* 17 6	Carentan.	11 *5
Gueret.	18*			GRENOBLE.	24 17 1	Coutances.	18 4
Montluçon.	12 4	Marennes.	19 5	Montelimart.	27* 19	Mortain.	14 8
Montmarault.	12*			Romans.	26 5	St. Lo.	19* 8 4
MOULINS.	14 2	Saintes.	19 2 6	Valence.	24 18 4	Valognes.	18 4
Nevers.	14			Vienne.	22 1 7	Vire.	15 14
St. Pierre.	12 12	St. Jean d'Angely.	17* 5 7				
St. Pourçain.	14 8						
Prix commun du ſ. de Paris.	14 16 7	Prix commun du ſ. de Paris.	19 6 5	Prix commun du ſ. de Paris.	24 5 9	Prix commun du ſ. de Paris.	16 4 2

§ II.

RÉPONSE *de M. Varenne de Beoſt, à MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur la culture des vers à ſoie.*

Lorſque j'ai donné le Mémoire ſur une éducation de vers à ſoie faite en Bourgogne, qui a été inſéré dans la Gazette d'Agriculture, N°. 38 & 39, ce n'a pas été dans le deſſein de me plaindre de ma récolte, & bien moins encore de détourner de la culture du mûrier blanc les perſonnes qui s'y appliquent dans les Provinces ſeptentrionales du Royaume.

Je ſçais qu'il en eſt du mûrier blanc comme de toutes les autres productions de la terre, qui ſont plus ou moins abondantes & plus ou moins utiles, ſuivant que les années ſont plus ou moins favorables. Dans cette eſpece de récolte, de même que dans toutes les autres, il y en a alternativement & ſucceſſivement de bonnes, de médiocres & de mauvaiſes. Les accidens extraordinaires qui enlevent au Cultivateur tout le fruit de ſon travail, ſont rares, & ne doivent jamais être comp-

tés parmi les motifs qui peuvent déterminer à entreprendre ou à rejetter une culture quelconque.

Mon objet principal a été de parvenir à l'éclairciſſement d'un doute raiſonnable, ce me ſemble, & d'ailleurs intéreſſant pour deux Provinces voiſines. J'avais lu dans la Gazette d'Agriculture, N°. 7, qu'en Franche-Comté, *deux Piedmontais avaient employé la feuille de deux mille mûriers âgés de 6 ans, pour l'éducation du produit de 17 onces de graine; qu'au 12 Juin leurs vers avaient paſſé ſans accident la troiſiéme mue, & qu'ils eſpéraient recueillir 120 l. de ſoie poids de marc.*

Cette annonce publique avait d'autant plus excité mon attention, qu'en comparant le fait avec ma ſituation perſonnelle, j'y trouvais une différence très-grande, & qui ne m'était point avantageuſe.

En effet, ſuivant que je l'ai expoſé, (Gazette d'Agriculture, N°. 39) pour nourrir les vers provenus de 12 onces de graine, j'ai conſommé la feuille de huit mille mûriers, & à cauſe de la diverſité de leurs âges & par les autres raiſons que j'ai expliquées, je n'ai compté que pour *deux mille ſix cents arbres du diamêtre de quatre pieds chacun, outre trois cents autres arbres de tige, dont moitié de greffée, & qui portaient cinq à ſix pieds de diamêtre à leur tête.* Or, ſi je ne me trompe, ces 2900 arbres peuvent au moins équivaloir aux *deux mille mûriers âgés de 6 ans*, dont la feuille a été employée en Franche-Comté pour l'éducation de dix-ſept onces de graine, & dont on eſpérait le 12 Juin, *recueillir 120 livres de ſoie poids de marc.*

Je n'ai pas beſoin de faire remarquer, 1°. Qu'en ſuppoſant une pleine égalité dans la quantité de nourriture, elle aurait ſuffi en Franche-Comté pour l'éducation d'environ un tiers de vers de plus qu'en Bourgogne. 2°. Qu'en ſuppoſant le produit tel qu'il a été annoncé, à 120 *liv. de ſoie poids de marc*, il ſurpaſſerait de trois ſeptiémes celui que douze onces de graine ont donné en Bourgogne, & cela dans la même ſaiſon que tout le monde avoue n'avoir été nullement favorable; car, à raiſon de 120 livres de ſoie pour 17 onces de graine, c'eſt 7 livres par once & même un peu plus, tandis que chaque once de graine ne m'a pas tout à fait rendu 4 livres de ſoie, également poids de marc.

Voilà pourquoi j'ai déclaré (même N°. 39) que le *Public attendait avec impatience le compte annoncé & promis après la récolte, des procédés que l'on avait mis en pratique, ſoit pour la culture des mûriers, ſoit pour le gouvernement des vers.*

Je ne vois pas que ma curioſité puiſſe être blamée. Elle a pour premier motif le bien général; mais je ne diſſimulerai pas que mon utilité vient en ſecond ordre. J'ai déjà rendu aux Piedmontais la juſtice qui leur eſt due (ibid. N°. 39) ils ſont nos *maîtres & nos modeles dans l'art de tirer un grand parti du mûrier blanc.* Inſtruits par l'expérience & par les ſuccès, ils vont d'un pas ferme & aſſuré, où nous ne faiſons que marcher en tatonnant. Il eſt donc d'autant plus important d'apprendre d'eux les *procédés* qui leur ont ſi bien réuſſi en Franche-Comté, que nos ſoins & nos efforts nous laiſſent encore bien loin d'eux en Bourgogne.

Juſqu'à préſent MM. de Franche-Comté, qui les ont appellés dans leur Province, n'ont pas jugé à propos de répondre à l'invitation que j'ai pris la liberté de leur adreſſer au nom du public, mais MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, m'ont fait l'honneur, (Gazette d'Agriculture, N°. 48) de faire quelques obſervations ſur ce que j'ai dit en général de l'éducation des vers à ſoie & de la plantation des mûriers blancs dans le Pays où je ſuis né, & où j'ai le premier fait des eſſais un peu en grand, ſur une culture ſi intéreſſante.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du 31 Octobre au 2 Novembre 1765.*

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 31 Octobre à la Douane de Londres.*

POur l'Inde, diverſes marchandiſes montant à la ſomme de 30000 ℔; — pour la Méditérannée, 1100 quarters de froment; — pour l'Allemagne, 100 quar-

ters de farine de froment; — pour Madere, 300 quarters de froment & 30 de farine de froment; — pour le Portugal, 300 quarters de froment & 200 quarters de pois; — pour Trieſte, 30 tonnes de plomb; — pour Calais, 2500 onces d'or étranger monnoyé, & 11074 onces d'argent en lingot.

ART. *enregiſtrés le* 2 *Novembre.*

Pour l'Inde, 105 tonnes de plomb & 530 barils de bœuf & de porc; — pour la Méditérannée, 450 quintaux d'acier, 43745 *l.* de tabac & 2260 *l.* d'indigo; — pour Tortola, 1000 *l.* de poudre à canon.

ARTICLES *d'importation enregiſtrés le* 31 *Octobre* 1765.

D'Eſpagne & de Portugal, 33 tonnes de vin; — de Hambourg, 26950 *l.* de ſoie crue, 2800 *l.* de coton, 20000 *l.* de cendres gravelées; — de Ruſſie, 332 tonnes de fer; — de Hollande, 400 quarters d'avoine; — des Iſles, 5600 quintaux de ſucre, 11300 gallons de rum.

ART. *enregiſtrés le* 2 *Novembre.*

De Turquie 4850 *l.* de ſoie crue; — de Ruſſie, 60 tonnes de fer; — des Iſles, 2950 quintaux de ſucre, 8800 gallons de rum; — de Rouen, 1400 *l.* d'indigo.

DE CADIX, *le* 29 *Oct.* 1765.

La cargaiſon des Vaiſſeaux arrivés de la Havane dans cette Baie le 25 Octobre, eſt compoſée

POUR LE COMPTE DU ROI.

de 146 piaſtres fortes en argent monnoyé
209 ſurons de tabac en poudre.
358 caiſſes de ſucre.

POUR LE COMPTE DU COMMERCE.

534[88] piaſtres fortes, tant en or qu'en argent monnoyé.
575 marcs d'argent travaillé.
1232 caiſſes de ſucre.
1740 ſurons d'indigo.
12 d°. de cacao.
300 cuirs en poil.
620 quintaux de bois de campêche.
13 ballot d'achiote.
47 d°. de baume.
10 d°. de cochenille.
2 caiſſons de vanille.

NOUVELLE.

On mande que le Vaiſ. de guerre l'*Hector*, commandé par le S[r]. de *Sapiain*, eſt en très-mauvais état, qu'il eſt ouvert & fait eau de tous côtés.

DE BORDEAUX, *le* 16 *Nov.* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 7 au 14 Novembre, 26 Navires, parmi leſquels l'*Aimable Lolote*, de 100 tonneaux, Capitaine *Del. Lagrave*, la *Précieuſe*, de 200, Capitaine *Js. Moriſſet*, & le S[t]. *François*, de 130 tonneaux, Capitaine *J. F. Pevrieu*, tous trois de Bordeaux; les deux premiers venants de S[t]. Domingue & le troiſiéme de la Martinique avec 178 bariques, 2 quarts de ſucre brut; — 204 bariques, 5 tierçons, 11 quarts, 1 baril de ſucre terré & tête; — 60 boucauts, 4 futailles, 231 bariques, 1 tierçons, 205 quarts, 1 baril, 1 ancre, 1 ſac de café; — 1 boucaut, 53 bariques, 8 tierçons, 55 quarts, 5 ancres 2 ſacs d'indigo; — 9 balles, ballots & ballotins de coton; — 14 balles de peaux de mouton ou cabrils, & différents ſyrops.

DE LA ROCHELLE, *le* 16 *Nov.* 1765.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant du mois d'Octobre dernier, 12163 *l.* d'indigo; — 27726 *l.* de ſucre brut; — 8665 *l.* de ſucre terré; — 50210 *l.* de ſucre en pain; — 10639 *l.* de café; — 146 peaux & 60 *l.* de diverſes pelleteries; — 5588 *l.* de coton; — 65720 *l.* de ſyrop melaſſe; — 26358 veltes d'eau-de vie.

Le 10 & le 12 de Novembre les Navires la *Guirlande*, Capitaine *Bonfils*, le *Fils unique*, Capitaine *Delatre*, & le S[t]. *André*, Capitaine *Coindet*, ont mis à la voile par un vent favorable qui regnait en-

core le 16. Le premier de ces Vaiſ. eſt deſtiné pour la Côte de Guinée; le ſecond pour la Cayenne & le troiſiéme pour le Cap & le bas de la Côte.

Les fromens ont été vendus le 12 de ce mois, 185 à 188 ℔; — l'orge, 106 à 110 ℔; — l'avoine, 60 ℔; — le ſeigle, 140 à 143 ℔; — les feves, 126 à 130 ℔ le tonneau, peſant environ 2160 *livres*.

L'eau-de-vie vaut à Cognac 110 ℔, en Ré, 100 ℔ la nouvelle & 105 ℔ la vieille; — celle de la Rochelle ſe vend 105 ℔; — à l'égard du ſel & des autres denrées, le prix eſt toujours comme on l'a annoncé précédemment.

De Nantes, *le* 15 *Novembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 8 au 14 Novembre les Navires la *Marguerite* & la *Marie-Marguerite*, pour Hambourg; — l'*Aſſomption & la Promptitude*, pour S^t. Sebaſtien; — le *Doux nom de Jeſus* pour le Ferol; — la *Sara Maria Elizabeth*, pour Amſterdam; — l'*Ardent*, parti pour Guinée. La plus grande partie de leur cargaiſon conſiſte en marchandiſes d'épiceries & en peaux de veaux corroyées.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems les Navires le *Duc de Bourbon*, venant du Port au-Prince; — la *Marie-Jeanne*, venant du Port-Louis; — l'*Eſpérance*, venant des Iſles de S^t. Pierre de Miquelon; — *l'Union*, *la Thetis*, *la Proſpérité & le St. Charles*, venants de Bayonne; — l'*Argus* & le S^t. *André*, venant de la Rochelle, & le *Parham*, venant de Rochefort avec du ſucre, de l'indigo, du café, du bois de campêche, du fer, du bray, du goudron, du vin, de la morue ſeche & verte & de l'huile de poiſſon.

Naufrage.

Le Navire la *Marie Charlote*, de 200 tonneaux, Capitaine *Belliot*, conduiſant du bled en Eſpagne, a fait naufrage ſur la Côte de S^t. *Ander*, où il s'eſt briſé ſans reſſource; l'équipage ſeul a eu le bonheur de ſe ſauver.

De Honfleur, *le* 16 *Nov.* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port les 14 & 15 Novembre, 10 Navires allant au Havre, à Rouen, à Caen, à Dives, à S^t. Malo, à Londres, à Copenhague, en Guinée avec du cidre, du plâtre, du bois de conſtruction, des cuirs & d'autres ſortes de marchandiſes.

Du Havre, *le* 17 *Novembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 15 de ce mois les Navires la *Vraie Union*, la *Princeſſe Emilie*, l'*Intelligent* & la *Notre-Dame de Nazareth*, allant à Lisbonne, à Cadix, chargés en plus grande partie de bled, de ſeigle & de farines. Les deux premiers étaient déjà partis de ce Port le 27 Octobre, mais les vents contraires les avaient forcés d'y rentrer le 5 & le 6 de Nov.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt auſſi entré dans ce même Port les 14 & 15 Novembre, les Navires la *Marie de Grace*, Capitaine *Ch. N. Podeſtre*, de Grandville, & la *Chriſtine*, Capitaine *Paſte Guſtaf*, d'Uddewal en Suede, venants le premier de Grandville & le ſecond d'Uddewal, chargés de 13000 *l.* de morue ſeche; de 7000 planches de ſapin, de 241 barils de bray & 48 barils de goudron.

De Rouen, *le* 15 *Nov.* 1765.

Il eſt arrivé au Port de cette Ville du 30 Octobre au 9 Novembre, 37 bâtimens chargés d'épiceries, de merceris, de clincailleries, de bois de teinture, de bled & d'avoine qu'ils apportaient d'Amſterdam, de Hambourg, de Dantzick, de Trevers, de Cadix, de Bilbao, de S^t. Ander, de Bordeaux, de l'Orient, de Nantes, de Paris, de Dives, de Fecamp, de Cherbourg, de Honfleur, d'Iſigny, de Harfleur, de Tancarville & du Havre.

Encouragemens *de Manufactures à Moulins.*

M. le Marquis de Berul, Intendant du

Bourbonnais, avait formé à Moulins une manufacture de fil à coudre, de toile, de linge ouvré & une blanchiſſerie dont M. de Faucompré s'était chargé. Ces différens établiſſemens protégés par le Conſeil, ſont parvenus à un tel point qu'ils occupent actuellement plus de cent Ouvriers & ſix mille fileuſes. M. de Pont que le Roi a nommé Intendant de cette Province, vient de faire donner une médaille & un habillement complet à une fileuſe qui a ſurpaſſé les autres par la beauté du fil qu'elle a fourni. Le Bourbonnais a lieu de tout attendre du zele & des ſoins patriotiques de M. de Pont. On eſpere avec fondement que l'induſtrie, qui juſqu'alors avait été inconnue à Moulins, y va naître ſous un tel Protecteur, & que les Manufactures de cette Ville, augmenteront de telle ſorte qu'elles occuperont dans peu une fois plus d'Ouvriers & de fileuſes.

Suite *des Manufactures d'Oleron.*

Nay, Chef-Lieu de Fabrique.

Il y a dans cette Ville un Bureau de fabrique & de controlle établis le 17 Octobre 1750, d'où dépendent les Fabricans de la même Ville & ceux des Paroiſſes de Mirepeix, Clarac, Coarraze, Baudreix, Bourdettes, Arros & autres lieux des environs.

Il y a plus de deux ſiécles que les Fabriques ont commencé à Nay & dans l'arrondiſſement de ce Bureau. L'aiſance des anciens Fabricans & le bas prix des laines les avaient engagés à ne rien épargner ſur la fabrication, parce qu'ils gagnaient ſur les étoffes; mais depuis que les laines ſont devenues plus cheres, ces Fabricans ont à peine retiré les frais de la main-d'œuvre ſur le prix de la vente. Tombés alors dans un état de miſere, conſervant cependant l'eſpérance de ſe relever, ils uſerent preſque tous de toutes ſortes de moyens aux dépens de la bonté de l'étoffe; cette mauvaiſe conduite acheva leur perte. Ceux qui agirent différemment ſe ſont ſoutenus, & ce petit nombre ſe trouve dans Nay même.

Il s'y fabrique, & dans l'arrondiſſement de ce Bureau de raſes ou ras, des Cadis, des cordelats, des capas & des aunes.

Les ras ou raſes ne ſe font qu'à Nay; on y emploie des fluretons de Navarre, tirées à l'étaim & filées à la quenouille pour la chaine, & ces laines mêlées avec tiers ſégovie cardées, ſont pour la trame.

Les cadis & cordelats teints & en couleur mêlés ſe font ſeulement à Nay; on y emploie des meilleures laines de la haute Navarre, tirées à l'étaim pour la chaine & cardées pour la trame; ces étoffes ainſi que les raſes de l'article ci-deſſus, ſont pour l'ordinaire de 42 à 44 aunes de long.

Les capas qui ſe font à Bourdettes & à Coarraze, ſont des étoffes groſſieres, fabriquées en chaine avec les laines de Bigorre & d'Armagnac, filées à la quenouille, en trame d'agnelins d'Eſpagne.

Les aunes noires dont il y a deux qualités ſe font à Coarraze, Bourdettes, Clarac & Mirepeix.

Celles de la premiere qualité ſe font en chaine avec les laines d'Armagnac & du Pays, filées à la quenouille & des agnelins d'Eſpagne pour la trame.

Celles de la ſeconde qualité ſe font en chaine des mêmes laines que les précédentes, & en trame des agnelins du Pays.

Les pieces de ces deux qualités d'aunes, ainſi que les capas dont on a parlé ci-deſſus, n'ont que 6 aunes & demie à 7 aunes de longueur, les aunes peſent foulées & ſéchées, 6 livres 1 quart poids de marc, & les capas 7 livres & demie auſſi poids de marc.

On fait à Coarraze & à Clerac des aunes blanches & de différentes largeur & longueur, on y emploie les agnelins du Pays, tant pour la chaine que pour la trame, les unes ont trois huitiémes de l'aune de large, ſéches & foulées, ſur 4 aunes & demie de long; chaque piece doit peſer 4 livres & demie poids de marc; les autres ont un tiers d'aune de largeur & trois & demi à quatre aunes de long. Chaque piece doit peſer 4 livres poids de marc.

On fabrique auſſi des aunes griſes à Coarraze, Mirepeix & Bourdettes, pour leſquelles on emploie, tant pour la chaine que pour la trame, les laines d'Armagnac & du Pays.

Il y a à Nay pluſieurs fabriques de bonneterie au tricot qui conſiſtent en bas,

bonnets ou berrets pour les Payſans, bas & bonnets de nuit, mouchetés blancs & bleus pour femmes & enfans, & en rouge & bleu & baſſes couleurs pour hommes; on y emploie une laine qu'on nomme *rebouil*, ce ſont des laines *pelades*, tirées des peaux des moutons avec de la chaux. cette fabrication occupe les enfans & les pauvres gens du lieu; la marchandiſe eſt bonne pour ſon prix, il n'y a pas vingt ans qu'on en faiſait année commune plus de trente mille douzaines de paires de toute eſpece, on n'en fait pas aujourd'hui plus d'un huitiéme.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES du	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23. Nov.*
Amſterdam.	56	56	56
Londres.	31 3/4	31 3/4	31 3/4
Hambourg.	176 3/4	176 3/4	176 3/4
Madrid.	15 4	15 3 6 à 4	15 3 6 à 4
Cadix.	15 2 6	15 3	15 2 6
Livourne.	96 3/4	96 3/4	56 3/4
Lyon, *Saints*.	au pair	au pair	au pair

§. II.

De Raguse.

Loix ſomptuaires.

Cette République environnée d'Etats riches, & bornée dans ſes reſſources, vient de faire des loix ſomptuaires pour éviter le luxe de ſes voiſins. Elle a défendu les étoffes d'or & celles de ſoie qui ne ſont pas unies, les fourrures, les mantelets, *&c.* Elle a réglé juſqu'au déshabillé des femmes & la couleur de leurs ſouliers. Les peines contre les infracteurs ſont très-ſéveres, & déterminées de façon à ne pouvoir s'y ſouſtraire : il y en a même contre ceux qui oſeront, dans des lieux publics, dire leur avis à ce ſujet. En général les loix ſomptuaires, minutieuſes comme celles de Raguſe ſont inexécutables dans les grands Etats ; cependant, cela n'empêche point que l'eſprit de ces loix ne ſoit très-ſage. Il eſt bon dans les plus grands Empires de conſerver des diſtinctions entre les divers ordres des Citoyens. D'ailleurs, les loix qui diminuent le luxe, ne diminuent point les dépenſes. comme on l'a cru jadis trop légérement, au contraire, elles les tournent vers la plus grande conſommation directe, par conſéquent vers la plus grande reproduction des denrées, & contribuent ainſi à l'augmentation du revenu territorial & des dépenſes que paye ce revenu, & de la population qui vit ſur ces dépenſes. L'exemple de la République de Raguſe peut donc devenir utile à beaucoup d'Etats.

Navires *en armement.*

De Nantes, *le 14 Novembre 1765.*

Les Navires la *Dame Henriette*, de 140 tonneaux, Capitaine *Connelis de Jonge*, la *Jeune Anne*, de 120 tonneaux, Capitaine *Cornelis Weſceling*, la *Renommée*, de 110 tonneaux, Capitaine *Chriſtian Van Aſter*; le S^t^. *Jean-Baptiſte*, de 32 tonneaux, Capitaine *Mathias de Thelitu*, la *Notre-Dame de la Mercy*, de 92 tonneaux, Capitaine J. B. *Arauco*, & le *Guillaume*, de 150 tonneaux, Capitaine *Adrian Boom*, ſont en charge au Port de Nantes ; le premier pour Amſterdam, le ſecond pour Zericzée, le troiſiéme pour Bruges, le quatriéme pour S^t^. Ander & les deux autres pour Cadix & Seville.

De S^t^. Valery, *le 16 Nov. 1765.*

Le Navire les *Bons Amis*, Capitaine *Lejoille*, eſt en charge pour Cadix, & partira à la fin de ce mois.

De Honfleur, *le 16 Novembre 1765.*

Le Navire le *Grec*, Capitaine *Duclos*,

venant de Rouen, & arrivé dans ce Port le 15 de ce mois, mettra à la voile pour le Cap dès que ſon chargement ſera complet.

La quantité de matériaux nous oblige à renvoyer la ſuite de la lettre de M. Baſſert à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Conſeiller-Notaire-Sécretaire du Roi, près de la Cour du Parlement de Normandie. Cette Charge a les mêmes droits, honneurs & prérogatives que celles de MM. les Conſeillers de ladite Cour. *S'adreſſer* à M. Belliard, Notaire à Rouen.

Autre de Conſeiller au Bailliage de Rouen, à gros gages. *S'adreſſer* à Mr. l'Heure, Procureur au Parlement, rue de la Truie.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Iſſaly,	3e.	L.	29
Maupaſſant,	4e.	L.	29
Marſolliere,	14e.	Toutes let.	26
Bonnet fils,	20e.	Toutes let.	26
Guidy,	34e.	M. p. t. l. t.	29
Drouet,	35e.	M.	28
Meulan,	44e.	N.	27
De Lange,	48e.	Toutes let.	28
Molliere,	51e.	J.	25

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Actions des Indes.	1352 1/2 55	1355	1357 1/2
Emprunts de la Comp.	440		
Promeſſes à 5 p o/o	14 1/2	14 1/2	14
Promeſſes à 4 p o/o	36		36
Actions des Fermes.	997 1/2	997 1/2 1000	997 1/2
Lots de la 3e Loterie.	16 1/2	16 1/2	16 1/2
	13e. 26		
			26
Amortiſſement.			
2 ß p # du Dixiéme.			9
Annuités.	417	417	417. 18
Coupons d'annuités.	81 1/2	81 1/2	81 1/2
Emprunt de 50 millions	14 1/2	14 1/2 14 3/4	14 3/4
Colonies, 1759.		18	19 1/2 7m
Canada.	34. 2m 35. 5m. 35 1/2 10m	32 1/2 34. 5m	32 1/2
Époques.	18. 10e. 23	12e. 23	
Récépiſſé Nouette.		25	25
CONTRATS.			
Réc. de la Com.	280	282	282. 83
Bretagne.		12 1/2	

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 2 Avril.

SUITE *& fin de la lettre de Quimper.*

LE grand point eſt donc de ſavoir ſi le bled eſt encore à un prix trop bas. M. *de la Chalotais* ſemble avoir démontré l'affirmative de cette propoſition. Mais à ſes calculs approfondis, j'oppoſe des faits notoires. Or, perſonne n'ignore que dans nos plus anciens titres domeſtiques, ainſi que dans nos modernes même, le froment n'a été priſé que cent ſols le quintal, & même au-deſſous, à meſure qu'on recule dans les ſiécles paſſés. Il eſt également certain qu'alors on défrichoit plus de terre qu'on ne le fait actuellement, ou pour le moins autant : ce qui prouve, ou que nos anciens Laboureurs étoient plus laborieux, ou que leurs Journaliers étant plus communs, ils étoient moins chers (*a*).

Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas un Payſan qui ne m'ait avoué que quand il vend 6 ℔ le quintal de froment & 3 ℔ 10 ß le ſeigle, il gagne avec uſure le prix de ſes déboursés & de ſes peines : qu'eſt-ce donc, Monſieur, aujourd'hui qu'il vend un ſeptiéme en ſus ? Voulez-vous que dans l'eſpérance de s'enrichir, il s'expoſe tout à coup à ſe ruiner ? Nous avons l'un & l'autre établi pour principe, qu'il vaut mieux ſe borner à un profit médiocre, pourvu qu'il ſoit continuel, que de faire ceſſer ce profit en s'attirant une ceſſation de vente. Voilà pourquoi nous ſommes *intéreſſés* à ſavoir quand *le prix du grain hauſſe ou baiſſe chez l'Etranger*. En effet, de même que la concurrence dans le fret le rendroit moins couteux, de même la concurrence dans les marchandiſes à vendre les rendroient moins cheres. Or, il y a pluſieurs Royaumes agricoles qui ſont nos concurrens à cet égard : d'où je conclus que pour pouvoir vendre plus qu'eux, il faut donner

(a) *La diſette des Laboureurs étant reconnue, il eſt contradictoire de vouloir défricher de nouvelles terres, & d'expoſer les Laboureurs à une diminution de prix ſur la valeur des grains. Car plus ils défricheroient, plus le prix de ces grains diminueroit ; & plus les Laboureurs ſont rares, plus les frais de culture ſont conſidérables. Tel eſt l'effet de l'abondance & de la diſette : or, pour prévenir cet effet, il faut ne rien épargner pour entretenir la balance du prix des grains, & pour peupler les campagnes. Mais ce n'eſt pas le plus ou le moins des frais de culture en France qui ſerviront de régle à cet égard, c'eſt le cours des autres marchés de l'Europe ; c'eſt en vendant moins que les autres qu'on ſoutiendra le cours de la vente. Cette politique doit donc nous engager à diminuer les frais de culture, s'il eſt vrai du moins, qu'ils abſorbent le prix actuel des grains. Mais ſi au contraire le Cultivateur ſe trouve bien payé en vendant 7 ℔ le quintal de froment, on doit ſe borner à lui procurer la continuation de cette vente, ſauf à entreprendre dans la ſuite de nouveaux défrichemens, & à ſe régler à cet égard ſur l'augmentation ou la diminution de la population en Europe. Car de là dépend d'un côté la conſommation, & de l'autre les frais de culture qui ſont plus ou moins grands, ſuivant l'abondance ou la diſette des Ouvriers.*

notre marchandiſe à meilleur marché qu'eux, & par conſéquent ſe contenter d'un mince bénéfice.

Pour rendre ce raiſonnement plus ſenſible, je vais vous faire une comparaiſon beaucoup plus frappante que l'œconomie de ce Cultivateur qui ſupprimeroit une partie de ſes Domeſtiques pour gagner leurs gages ; (*b*) c'eſt celle d'un Propriétaire qui, jaloux d'augmenter ſon revenu territorial, voudroit profiter d'une concurrence momentanée entre 2 ou 3 Fermiers qui, bientôt rebutés par ſa trop grande avidité, ſe pourvoieroient ailleurs, & lui laiſſeroient ſes fermes. Il eſt facile de ſe repréſenter que cet abandon ſuſpendant tout à coup ſon revenu, feroit à ſon égard le même effet que le ſur-hauſſement du prix des grains à l'égard de toute la Nation. Car ce ſur-hauſſement la priveroit ſubitement de ſon revenu territorial, & lui rappelleroit la vérité de ce principe, qu'il vaut mieux vendre à un bénéfice médiocre & vendre toujours, que de s'expoſer à ne plus vendre en voulant vendre trop cher. C'eſt cependant, Monſieur, de ce ſeul revenu que vous faites dépendre *nos forces de terre & de mer*, ſans réflechir que les richeſſes d'induſtrie & d'œuvre de main produiſent au Roi & à ſes ſujets le triple de ce revenu qui *hauſſe ou baiſſe* auſſi ſuivant le plus ou le moins de conſommation ; mais revenant à notre objet : comment pourrons-nous jamais avoir des Flottes puiſſantes, ſi on ne s'attache pas d'augmenter le nombre des marins ? vous dites qu'il ne nous manque pas de Matelots, ce que je vous accorde relativement au commerce & à ſon étendue actuelle. Mais c'eſt une raiſon de plus pour les occuper, & pour les engager à prendre avec eux leurs enfans ou leurs neveux.

C'eſt en vain que vous voulez les envoyer à la pêche, car nous ne pouvons plus la faire qu'avec peine ſur le banc de Terre-Neuve : tous ceux qui y ont été l'année derniere ne l'ont pas diſſimulé à leurs Armareurs : il faut donc ſe fixer à nos ſeuls côtes. Mais la pêche qui s'y fait n'eſt pas ſuffiſante pour occuper tant de Pêcheurs (*c*).

Vous le reconnoiſſez vous-même tacitement en revenant bientôt au cabotage ; car vous dites qu'il y aura déſormais de l'ouvrage pour tout le monde, ſi nous voulons auſſi diminuer notre fret.

C'eſt ici, Monſieur, où vous avouez ingénument que la navigation des Hollandois n'eſt pas ſi ſure que la nôtre, parce qu'ils ont moins de monde que nous. C'eſt une nouvelle raiſon que vous me donnez vous-même pour juſtifier ce que j'ai déjà obſervé à cet égard, en prouvant que les François méritent la préférence. J'ajoute, Monſieur, que tout s'appréciant dans le commerce, une plus grande ſureté doit ſe payer, & qu'en cela, payer moins de prime d'aſſurance, ou payer plus de fret, c'eſt à peu près la même choſe.

Vous revenez enſuite à vos premiers raiſonnemens & vous demandez, » *qu'eſt-ce donc que le bénéfice du fret en lui-même pour en être ſi jaloux ?* Ce n'eſt, répondez-vous ſur le champ, *qu'une dépenſe ſtérile qui ſe fait ſans aucun accroiſſement de richeſſes.* «

Je vous avoue, Monſieur, que cette réponſe me révolte. Car enfin, n'eſt il pas certain que l'occupation de cent mille Sujets, qui tous ne vivent qu'à l'appui de la marine & du commerce qui ſe fait par mer, eſt un avantage qu'il ne faut pas perdre un inſtant, puiſque la moindre ſuſpenſion de travail ſuſpendroit auſſi la population & la conſommation, ainſi que la

(b) *Cette œconomie que vous blâmez à tort ſeroit très-ſage, ſi le Cultivateur & ſa famille pouvoient ſuffire à labourer leurs terres. Or, c'eſt la poſition actuelle de la France : elle a aſſez de Navires & de Matelots pour exporter les grains qu'elle peut vendre : pourquoi donc gageroit-elle des étrangers pour faire cette opération ?*

(c) *Je manquerois à ce que je dois à ma Nation, ſi je n'apprenois pas à MM. les Négocians qu'il y a un eſſai à faire à 15 lieues au large de Penmarch & d'Audierne. Une tradition conſtante nous dit qu'il y a dans ce parage un banc de morue : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en pêchant les merluches ſur le bord de cette côte, on prend quelquefois des morues : vingt perſonnes reſpectables m'ont aſſuré ce fait qu'on peut prendre pour conſtant : la difficulté eſt de trouver le banc d'où s'échappent ces morues coureuſes.*

perception de ces taxes perſounelles qui produiſent au Roi un revenu ſi conſidérable ? L'entretien de ces Marchands, Ouvriers & Voituriers, n'eſt donc pas une *dépenſe ſtérile qui ne produit à l'Etat aucun accroiſſement de richeſſes.*

Mais revenant toujours à vos propres principes, je vous demande ſi ces hommes n'appartiennent pas de plus près à nos Cultivateurs, que les Etrangers avec qui vous voudriez non-ſeulement une communication de biens, mais même de ſervices réciproques ? Ce deſir eſt ſans doute celui d'un Philoſophe dont le monde entier eſt la patrie ; mais ſi la Providence même s'oppoſe à cette union en faiſant ſouvent naître des guerres, & ſi ces guerres ſont pour ainſi dire des événemens néceſſaires qui ont leur cours ainſi que les cometes, qui ſemblent quelquefois les annoncer, pourquoi s'occuper d'un objet chimérique, endant que nous devons commencer par nous aimer nous mêmes ? Les devoirs de la ſociété ſont plus étroits de compatriotes à compatriotes, que de Nation à Nation, & c'eſt à ce ſujet que je vous rétorque encore votre p opre raiſonnement, puiſque celui qui veut tout gagner, ſans vouloir laiſſer aucune part des profits à ſon compatriote, eſt un avaricieux inexcuſable qui bleſſe les regles & de la politique & de la charité.

Après une auſſi ample diſcuſſion, que me reſte-t-il, Monſieur, à vous repliquer ? Rien autre choſe, ſi ce n'eſt que nos voiſins nous ayant donné l'exemple des *prohibitions & des impôts répulſifs*, nous avons été obligés de faire comme eux, ſans quoi ils nous auroient vendu juſqu'à leurs moindres denrées ſans en acheter aucunes de nous ; & nous ſerions reſtés ſi pauvres avec nos richeſſes territoriales, que ces mêmes voiſins auroient pu nous les venir enlever. Tel eſt le ſort des Nations : ſecrettement ennemies, elles ſont obligées de ſe défier les unes des autres : une rivalité continuelle les déſunit au point qu'elles ne font la paix que quand elles ſont bien épuiſées par les frais de la guerre. Mais lors même qu'elles travaillent aux conditions de cette paix, mais pendant même qu'elles en jouiſſent, on les voit faire de nouveaux efforts pour ſe procurer de la ſupériorité l'une ſur l'autre. Je voudrois, comme vous, Monſieur, que réſolues de ne ſe plus faire la guerre, elles levaſſent tous ces obſtacles qui gênent leur commerce réciproque ; mais, encore une fois, cela n'eſt pas dans l'ordre de la Providence : il y aura toujours des guerres, comme il y aura toujours des procès, & ſi vous m'en demandez la raiſon, c'eſt parce que l'intérêt domine autant une Nation entiere qu'un ſimple particulier : gémiſſons donc vous & moi ſur la fureur de cette paſſion. Mais contentons nous de lui mettre des bornes ſans vouloir l'éteindre. L'eſprit d'intérêt & de politique eſt à une Nation entiere ce qu'eſt l'émulation entre deux compatriotes. S'il ne faut pas donner trop d'efforts à l'une, il ne faut pas trop raffiner ſur l'autre. Je crois que ces principes ſont vrais, & que votre conſéquence forcée, *que l'excluſion dont nous parlons eſt contraire à l'intérêt de la marine*, eſt un raffinement de raiſonnement qui me donne droit de dire auſſi, *qu'il eſt dangéreux de n'enviſager qu'une partie à la fois, & qu'on courre riſque de lui ſacrifier l'intérêt général.* C'eſt le reproche que je vous ai déja fait en commençant, & par lequel je finis, ſans vouloir nuire au Cultivateur que vous avez ſi bien défendu. Mais, Monſieur, l'auriez-vous ſi bien fait, s'il ne vous avoit pas ſeul affecté ? Pour moi j'ai cru devoir prendre un milieu : j'ai tâché de concilier l'intérêt du Cultivateur & du Propriétaire avec celui du Marchand, des Ouvriers & des Voituriers. Mais je croirai avoir manqué mon but, ſi en méritant l'approbation du public, je ne m'attire pas la vôtre ; car ſoyez perſuadé, Monſieur, que je vous eſtime & vous honore comme un bon patriote & comme un citoyen éclairé. C'eſt un hommage que je rends avec plaiſi à votre zele, à vos talens & à vos lumieres, en vous priant de me croire avec tout le reſpect poſſible, *&c.*

DE LISBONNE, *le 5 Mars 1765.*

Il eſt entré dans le Port de Liſbonne depuis le 24 Février, juſqu'au 2 du préſent mois, 16 Vaiſſeaux étrangers, ſavoir :

Neuf Vaiſſeaux Anglois, dont 1 Paquebot de Falmouth ; 2 de Londres avec du bled ; 1 de Sunderland & en dernier lieu de Falmouth avec du charbon de terre ; 1 de Corck avec du beurre & des viandes